

Comité Exécutif

Projet de Procès-Verbal

Mardi 29 mars 2022 (13h30 – 16h45 CEST)

Zoom / Radisson Collection Hotel, Grand Place Brussels (Hybride)

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Vice-Président, Sean O'Donoghue

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Compte tenu de l'indisponibilité de Guus Pastoor, Président du MAC, les membres ont convenu que la réunion sera présidée par Sean O'Donoghue, Vice-Président du MAC.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (26.01.22) : adopté

Points d'action de la dernière réunion

- **Etat d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Sommet 2021 des Nations Unies sur les systèmes alimentaires :
 - Maintenir la coopération et le partage d'informations avec la FAO
 - En cours
- Fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche et de l'Organisation Commune des Marchés :
 - Réunions extraordinaires des groupes de travail en février 2022, afin de préparer les avis.
 - Réunions extraordinaires du GT1 et du GT3 les 4 et 10 février 2022.
- Examen des performances :
 - Présentation et échange de points de vue sur le document final lors de la prochaine réunion.
 - Point prévu à l'ordre du jour (15h15 CEST)
- Coordination Inter-Conseils Consultatifs :
 - Le Secrétariat se coordonnera avec les Secrétariats des autres Conseils Consultatifs pour préparer une lettre commune adressée à la Commission concernant le poids des avis dans les consultations publiques.
 - Lettre envoyée à la DG MARE le 4 mars 2022
 - Réponse reçue le 16 mars 2022

Le Président a suggéré, en ce qui concerne la coopération en cours avec la FAO, d'établir des échanges réguliers, par exemple une fois par an, tout en tenant compte du calendrier de la réunion du Comité des Pêches (COFI) en septembre.



Stratégie "De la ferme à la table"

- **Échange de points de vue sur les initiatives ayant un impact sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture avec le député européen Pierre Karleskind, Président du Comité des Pêches du Parlement européen.**

En raison d'un changement d'horaire prévu, le député européen Pierre Karleskind n'était pas disponible pour participer à cette réunion.

Le Président a annoncé que M. Karleskind n'était pas disponible pour participer à cette réunion, mais a souligné que cela permettait de mieux préparer un futur échange de points de vue.

Le Secrétaire Général a indiqué que le Secrétariat a été contacté par le bureau de M. Karleskind. Ce dernier souhaitait en savoir plus sur les initiatives qui affecteront le marché des produits issus de la pêche et de l'aquaculture à l'avenir, en particulier celles qui concernent l'étiquetage et l'information aux consommateurs. Ces initiatives sont actuellement en cours d'élaboration par la Commission. Le bureau cherche à obtenir des informations sur la cohérence entre les initiatives politiques, les points de vue des parties prenantes et les différentes répercussions. Une réunion a eu lieu entre le Secrétaire Général et Mme Fanny Devaux, Assistante Parlementaire Accréditée, au cours de laquelle le Secrétaire Général a donné un aperçu du travail du MAC, des avis adoptés et des sujets de travail en cours. Il a été convenu que M. Karleskind participerait à la prochaine réunion du Comité Exécutif, afin de partager ses points de vue et d'échanger avec les membres.

Cette participation n'a pas été possible, mais M. Karleskind a exprimé sa volonté de participer à la réunion qui se tiendra au mois de mai 2022. Le Secrétaire Général a donné un aperçu des initiatives qui pourraient faire l'objet de discussions, notamment le cadre pour un système alimentaire durable, la révision du cadre des normes de commercialisation, la révision du règlement sur l'information aux consommateurs concernant les denrées alimentaires, l'initiative sur la justification des revendications écologiques, les règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (RCEEP) dans le cas des produits de la mer, le règlement de l'UE sur la taxonomie, la révision de la législation sur le bien-être animal et l'initiative visant à donner au consommateur les moyens de la transition écologique.

Le Président a suggéré, afin de parvenir à une discussion structurée lors de la réunion du mois de mai, que le Secrétariat prépare un document résumant les initiatives pertinentes et soulignant les principales recommandations.

Jennifer Reeves (MSC) a voulu savoir si l'initiative RCEEP ferait partie de l'échange de points de vue. Mme Reeves a indiqué qu'en janvier 2022, elle a évoqué le sujet avec le bureau de M. Karleskind et lui a fait part des positions de son organisation. Le bureau a exprimé un intérêt significatif pour ce sujet, ce qui démontre la pertinence pour le MAC d'adopter officiellement un avis sur le sujet.



Le Secrétaire général a expliqué que le bureau de M. Karleskind avait été informé que le MAC travaillait sur le sujet et qu'une discussion aurait lieu lors de la réunion du mois de mars 2022, mais qu'aucun document n'avait été transmis, car aucun document n'avait été approuvé. Une fois qu'un avis sur les RCEEP aura été approuvé, le Secrétariat pourra le transmettre. L'avis précédent sur la justification des revendications écologiques a été transmis.

Le Président a reconnu que les avis sur l'initiative RCEEP pourraient être très pertinents pour le bureau de M. Karleskind. Par conséquent, il convient de les inclure dans le document.

Bruno Guillaumie (EMPA) a convenu qu'il était important de présenter le travail du MAC aux députés européens. Compte tenu de la répartition des compétences entre les commissions du Parlement européen, M. Guillaumie a suggéré que, concernant les RCEEP, il serait plus approprié d'échanger avec le Président de la Commission ENVI, plutôt qu'avec le Président de la Commission PECH. Par conséquent, le MAC devrait inviter les deux députés européens à participer à un échange de points de vue.

Le Président a convenu que l'échange de points de vue avec M. Karleskind devrait se concentrer sur les domaines relevant de la Commission PECH. Le Président a également convenu qu'une invitation pourrait être envoyée au Président de la Commission ENVI pour discuter de sujets relevant de leur compétence, tels que la méthode PEF.

Le Secrétaire Général a déclaré que la demande d'une réunion émanait du bureau de M. Karleskind, le Secrétariat maintiendra donc le contact pour déterminer les sujets présentant un intérêt pour eux. Le Secrétaire Général s'est engagé à prendre contact avec le bureau de M. Canfin, Président de la Commission ENVI, afin de déterminer leur intérêt pour un échange de points de vue.

Groupes de Travail

- **Rapport de Sean O'Donoghue, Président du Groupe de Travail 1**

Le Président a proposé que soit adopté le projet d'avis sur le fonctionnement du règlement OCM. Le Président a rappelé que, au niveau du Groupe de Travail 1 et du Groupe de Travail 3, trois versions différentes du projet ont été précédemment transmises. Le 25 mars, par procédure écrite, les Groupes de Travail sont parvenus à un accord sur le projet.

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'avis sur le fonctionnement du règlement OCM.

Le Président a informé que, lors de la réunion du 28 mars 2022, le Groupe de Travail 1 a examiné un projet concernant la mise en œuvre de l'obligation de débarquement en 2021. Compte tenu de certains remaniements en cours, le document sera diffusé par procédure écrite d'urgence avant d'être soumis au Comité Exécutif pour adoption à un stade ultérieur.

Le Président a également indiqué que le Groupe de Travail 1 a abordé plusieurs questions relatives à l'EUMOFA, qui seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Le Groupe de Travail 1 a convenu que, concernant le tourteau, les questions liées au commerce seraient traitées par le Groupe de Travail 2, et que le MAC demanderait le statut d'observateur au nouveau Groupe de Discussion du CC EOS. Les



Plans de Production et de Commercialisation ont été abordés, et une voie à suivre a été déterminée, afin de préparer une révision du document sur les orientations et les bonnes pratiques. Un accord a également été trouvé sur les sujets à aborder lors de la réunion du CSTEP consacrée au rapport économique annuel de la flotte de pêche de l'UE, qui aura lieu en juin 2022.

Bruno Guillaumie (EMPA) a suggéré que, pour la prochaine réunion du CSTEP consacrée au rapport économique sur le secteur de l'aquaculture de l'UE, qui aura lieu en 2023, le MAC demande le statut d'observateur et nomme un représentant.

Le Président a approuvé cette suggestion. Le Président a indiqué qu'un représentant du secteur de l'aquaculture, tel que M. Guillaumie, pourrait être un représentant adéquat.

Bruno Guillaumie (EMPA) a fait savoir qu'il participerait déjà à la réunion en tant qu'expert invité. Par conséquent, il ne sera pas en mesure de représenter le MAC. M. Guillaumie a mentionné M. Javier Ojeda (FEAP) comme représentant potentiel adéquat.

Javier Ojeda (FEAP) a approuvé la suggestion de demander le statut d'observateur à la réunion, mais il a ajouté qu'il n'était pas nécessaire de sélectionner un représentant tout de suite.

- **Rapport de Pierre Commère, Président du Groupe de Travail 2**

Pierre Commère (AIPCE) a proposé que soit adopté le projet d'avis sur les instruments de politique commerciale et leur impact sur le marché européen des produits issus de la pêche et de l'aquaculture (amélioration des données). Le Groupe de Travail 2 a analysé le rapport sur le sujet adopté par le Groupe de Discussion Initial sur le Commerce. Lors de la réunion du 28 mars 2022, le Groupe de Travail 2 a examiné le projet d'avis et, après des modifications mineures, est parvenu à un accord sur le texte. Le Groupe de Travail 2 a également convenu que de nouveaux Termes de Référence allaient être adoptés, afin de mettre en place un nouveau Groupe de Discussion sur le Commerce.

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'avis sur les instruments de politique commerciale et leur impact sur le marché européen des produits issus de la pêche et de l'aquaculture (amélioration des données).

M. Commère a indiqué que, lors de la réunion du 28 mars, la DG MARE a fait le point sur le système de cartons INN. Le Groupe de Travail 2 a été informé de l'initiative sur l'application des normes sanitaires et environnementales de l'UE aux produits agricoles et agroalimentaires importés, qui ne couvrira pas les produits issus de la pêche et de l'aquaculture. En ce qui concerne l'exportation de tourteaux vers la République populaire de Chine, M. Visser s'est engagé à préparer un document exposant les problèmes relatifs à la reconnaissance des certificats sanitaires. La DG MARE a présenté l'initiative relative au règlement sur la taxonomie de l'UE. Les membres ne sont pas tout à fait familiarisés avec cette initiative, aussi le MSC s'est engagé à faire part de sa position sur le sujet. Une fois qu'un échange de points de vue aura été engagé avec la DG FISMA, le Groupe de Travail élaborera probablement un projet d'avis. Lors de la réunion, les membres ont également eu l'occasion d'échanger avec M. Frangiscos Nikolian sur l'impact de l'invasion russe en Ukraine, y compris sur les mesures à prendre pour faire face à la crise.



- **Rapport de Benoît Thomassen, Président du Groupe de Travail 3**

Benoît Thomassen (FEAP) a indiqué que la réunion du 29 mars 2022 a commencé par l'examen d'un projet d'avis sur les niveaux maximaux de sulfite chez les crustacés. Il a été convenu d'inclure un paragraphe supplémentaire au texte, ainsi le projet d'avis sera transmis par procédure écrite. M. Thomassen a proposé que soit adopté le projet d'avis sur la consultation publique relative à la révision du règlement de l'UE sur la fourniture d'informations aux consommateurs concernant les denrées alimentaires.

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'avis sur la consultation publique relative à la révision du règlement de l'UE sur la fourniture d'informations aux consommateurs concernant les denrées alimentaires.

M. Thomassen a proposé que soit adopté le projet d'avis sur la révision de la législation européenne sur le bien-être animal.

Pierre Commère (AIPCE) a souhaité comprendre la signification de la mention "combler les lacunes par des connaissances solides" figurant dans le projet de recommandation e).

Javier Ojeda (FEAP) a indiqué qu'il s'agissait de combler les lacunes en matière de connaissances, plus particulièrement les informations manquantes. L'objectif serait de disposer d'études scientifiques permettant de fournir les connaissances nécessaires à une compréhension complète du bien-être des poissons.

Bruno Guillaumie (EMPA) a exprimé son accord avec M. Ojeda, soulignant qu'il ne s'agissait pas d'améliorer des connaissances, mais plutôt de combler un manque de connaissances concernant le bien-être des poissons. Dans de nombreux cas, la question du bien-être animal est envisagée d'un point de vue éthique et philosophique. En l'absence de connaissances scientifiques, il est difficile de mettre des actions en place.

Javier Ojeda (FEAP) s'est dit satisfait de la formulation de la première moitié du projet de recommandation e), tout en ajoutant que la seconde moitié pourrait être plus claire. Les connaissances disponibles sont insuffisantes pour prendre des décisions éclairées en matière de bien-être animal. M. Ojeda a suggéré de reformuler la recommandation de la manière suivante : "Mener de nouvelles études scientifiques afin d'acquérir des connaissances suffisantes pour mieux comprendre le bien-être des poissons et ainsi garantir les meilleures pratiques au niveau des exploitations ; et communiquer dans le but d'analyser le lien entre de meilleures normes en matière de bien-être animal et le rendement de la production pour les pisciculteurs, mais aussi l'impact positif sur la sécurité alimentaire et la sûreté des aliments".

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'avis modifié sur la révision de la législation européenne en matière de bien-être animal.



Benoît Thomassen (FEAP) a proposé que soit adopté le projet d'avis sur les objectifs de l'UE en matière de diminution du gaspillage alimentaire, qui a été précédemment approuvé par le Groupe de Travail 3.

Le Secrétaire Général a indiqué que la FEDEPESCA a demandé la suppression de sa position minoritaire en ce qui concerne les options politiques visant à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'avis sur les objectifs de l'UE en matière de diminution du gaspillage alimentaire.

Benoît Thomassen (FEAP) a indiqué que, lors de la réunion du 29 mars, le Secrétaire Général a fait le point sur les travaux du Groupe de Discussion sur les RCEEP dans le cas des produits de la mer. Le Groupe de Travail a convenu de scinder le projet d'avis en deux documents distincts. Un projet d'avis, basé sur les messages à caractère politique convenus, doit être transmis au Groupe de Travail par procédure écrite. En ce qui concerne les aspects techniques du projet initial, il y aura une réunion supplémentaire du Groupe de Discussion avec le Secrétariat Technique, afin de disposer des données nécessaires pour mieux comprendre les conséquences de la méthodologie PEF. Lors de la prochaine réunion, il serait possible de rédiger un autre projet portant sur les aspects techniques.

Examen des Performances

- **Présentation du rapport final par Benoît Guerin, BG Sea Consulting**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président a rappelé que, lors de la réunion précédente, le rapport intermédiaire avait été présenté par M. Guérin. Le rapport final a été transmis aux membres le 22 mars 2022.

Benoît Guerin (BG Sea Consulting) a insisté sur la quantité importante d'activités menées par le MAC. Concernant les sources d'information, des entretiens qualitatifs ont été menés avec les membres actifs, la DG MARE, les fonctionnaires des Etats membres (Croatie, Espagne, Irlande), les députés européens ou leurs assistants, les secrétariats des CC, et les experts du marché. Les membres ont observé et assisté aux réunions, notamment celles de septembre 2021 et de janvier 2022, ainsi qu'aux réunions du Groupe de Discussion sur les RCEEP. Un questionnaire en ligne a été transmis à tous les membres et aux secrétariats des CC. Une sélection d'avis correspondant à la période 2019-2022 a également été faite. M. Guerin a déclaré que le MAC était bien structuré, puisque les Groupes de Travail couvrent les principaux sujets de toute la chaîne d'approvisionnement.

M. Guerin a donné un aperçu des résultats relatifs au fonctionnement interne du MAC. En ce qui concerne la participation aux réunions, les membres y prennent part davantage pour recevoir des informations actualisées de la Commission que pour participer à la rédaction d'avis. En ce qui concerne la représentation des intérêts, le MAC couvre l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, mais il existe certains déséquilibres dans la composition des membres. Les producteurs représentent une part très importante des membres. La participation des associations de consommateurs fait défaut, malgré les efforts du Secrétariat. Pour ce qui est du déroulement des réunions, les procédures



de travail sont efficaces et l'environnement de travail est professionnel. Toutefois, on constate un manque de sentiment d'appartenance. En ce qui concerne le processus de rédaction, la transparence est de mise et des efforts considérables sont déployés pour trouver le bon ton et la bonne formulation à partir des diverses contributions des membres. Certains membres estiment que la recherche d'un consensus apporte une valeur ajoutée, tandis que la majorité pense que cela a pour effet d'affaiblir leurs opinions. S'agissant de la qualité des avis, les membres sont dans l'ensemble satisfaits et estiment que le MAC a un impact sur le processus décisionnel, même s'il est impossible de le mesurer.

M. Guerin a donné un aperçu des résultats en matière d'avis. Le MAC s'est engagé à suivre un grand nombre d'initiatives législatives de l'UE et à fournir des avis. Au total, 21 avis ont été fournis chaque année. Les thèmes du programme de travail augmentent d'année en année, notamment en ce qui concerne la stratégie "De la ferme à la table". Par souci de transparence, il serait utile de connaître l'auteur des avis et des contributions. Il est assez difficile pour les CC de suivre les recommandations, en particulier dans le contexte du processus décisionnel, même si le MAC s'efforce de suivre les points d'action des réunions précédentes. En ce qui concerne la contribution à la Politique Commune de la Pêche, le MAC a contribué au développement d'un marché efficace et transparent. Le MAC a également contribué de manière modérée à atteindre des objectifs d'ordre économique, social, d'emploi, à l'utilisation des captures non désirées, aux conditions nécessaires à une industrie économique et viable, et aux intérêts des producteurs et des consommateurs.

M. Guerin a donné un aperçu des pratiques de coopération. La coopération avec la Commission est très positive. Les représentants de la Commission ont exprimé leur volonté de voir le MAC agir davantage comme un outil de "vérification de la réalité" afin d'identifier sur le terrain les problèmes liés aux règlements de l'UE et de proposer des solutions concrètes. Les États membres manifestent de l'intérêt pour les avis, mais la coopération est limitée. Au cours du mandat précédent, le Parlement européen n'a pas abordé les questions relatives au marché. Il existe une coopération régulière avec le CC pour la Pêche Lointaine et le CCA sur des questions d'intérêt commun. Une plus grande coopération pourrait être obtenue avec d'autres parties, comme les pays tiers, les experts et les autres secteurs alimentaires.

M. Guerin a donné un aperçu des résultats en matière de communication et de relations publiques. Le MAC produit des avis de bonne qualité, qui pourraient être utilisés dans un cadre plus large, comme par exemple lors d'événements. Il est possible de faire davantage en termes de communication avec le grand public. Le MAC pourrait ainsi présenter des "histoires" au grand public, afin de "construire une marque", par exemple en mettant en avant la collaboration avec les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement.

En ce qui concerne les réflexions finales, M. Guerin a souligné que le travail du MAC est très dépendant des capacités du Secrétaire général. Pour ce qui est de l'émission d'avis, les recommandations peuvent être assez générales, ce qui permet à la Commission d'éviter de fournir des réponses spécifiques. Les réponses de la Commission passent parfois à côté des arguments avancés. Les recommandations devraient adopter l'"approche SMART". Il serait possible d'envisager de réduire la portée des contributions du MAC, même s'il s'agit également d'un point que la Commission doit examiner compte tenu des multiples initiatives en cours de développement qui affectent le marché des produits issus de la pêche et de l'aquaculture. Le MAC pourrait adopter une



approche plus stratégique. Il pourrait prendre des initiatives propres en dehors des règlements de l'UE, se concentrer sur l'égalité des chances, le rôle du marché des produits de la mer en tant que secteur alimentaire ainsi que sur les critères de durabilité du marché. Au-delà de l'élaboration d'avis, le rassemblement de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement peut apporter une valeur ajoutée supplémentaire, comme des partenariats avec des projets scientifiques et l'invitation d'experts. Le MAC dispose d'un solide réseau d'informations et de connaissances. Il y a toujours un équilibre dans les Conseils Consultatifs entre la fourniture d'avis politiques et la fourniture d'avis techniques, alors que le MAC pourrait bénéficier de plus d'avis techniques.

M. Guerin a donné un aperçu des actions proposées. Les recommandations devraient être adoptées selon l'approche "SMART". La relation entre les Conseils Consultatifs et la Commission devrait être plus structurée, en incluant notamment un modèle pour les avis des Conseils Consultatifs et les réponses de la Commission, ce qui justifierait l'inclusion ou le rejet des recommandations. Par exemple, dans la réponse de la Commission à l'avis sur les études de cas suggérées pour l'EUMOFA, il est clairement indiqué pourquoi les études suggérées ont été approuvées ou rejetées. Le MAC devrait adopter une approche plus stratégique, notamment en adoptant des avis portant sur des sujets ne relevant pas des consultations de la Commission. Le MAC devrait développer ses propres initiatives, par exemple en organisant des événements ou des ateliers thématiques touchant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Plus de temps pourrait être consacré à la compréhension du fonctionnement du marché. Le MAC devrait chercher à établir des partenariats à long terme avec des experts et des scientifiques du secteur des produits de la mer, afin de renforcer son travail et ses analyses.

- **Échange de points de vue**

Bruno Guillaumie (EMPA) a approuvé les suggestions en faveur d'une approche "SMART" dans les recommandations, ainsi que sur la nécessité d'un format plus clair pour le suivi des recommandations et des réponses de la Commission. En dehors de la Commission, il serait utile de savoir comment les avis sont pris en compte par les États membres. M. Guillaumie a convenu qu'une approche plus stratégique était nécessaire. Il devrait y avoir une vision et un plan stratégique, notamment par le développement d'initiatives internes et de collaborations externes. Concernant la participation à des projets scientifiques, il est important de prendre en compte les implications financières et les compétences. L'organisation d'événements nécessiterait du personnel supplémentaire au sein du Secrétariat. À moins que la Commission ne mette en place un mécanisme spécifique, la capacité financière actuelle est insuffisante pour permettre l'organisation d'autres événements et projets scientifiques.

Javier Ojeda (FEAP) s'est dit opposé à la suggestion d'identifier l'auteur et les contributeurs des avis spécifiques. Les avis sont adoptés par le MAC, ils ne devraient donc pas identifier des personnes spécifiques. Seules les opinions dissidentes doivent être enregistrées, si cela est demandé. Par ailleurs, il n'est pas pertinent de décrire la participation du Président du Groupe de Travail ou d'experts spécifiques. En ce qui concerne l'audience des avis, M. Ojeda a précisé que les membres et la Commission sont les seuls destinataires des avis. Les États membres doivent donc être considérés comme des destinataires et non comme des partenaires. En ce qui concerne les nouveaux objectifs



potentiels du MAC, il a souligné que la raison d'être des Conseils Consultatifs est de fournir des avis à la Commission et aux Etats membres. Le MAC peut également jouer un rôle de "groupe de réflexion" multipartite afin de partager des connaissances et des opinions, ce qui peut servir à améliorer les recommandations.

M. Ojeda s'est montré sceptique quant aux partenariats potentiels avec des projets de recherche. Les procédures de fonctionnement applicables aux Conseils Consultatifs rendent difficile la participation aux débats externes. Les représentants du MAC ne peuvent pas donner leur avis personnel. Comme il doit y avoir des positions consensuelles, il doit y avoir une discussion préalable entre les membres ainsi qu'un accord. Le MAC doit maintenir l'orientation actuelle, sauf si des actions spécifiques sont retenues. Malgré ces difficultés, les procédures de prise de décision sont positives, car elles garantissent la transparence et l'équité.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) a souligné la pertinence de l'élaboration d'avis sur des sujets allant au-delà des réglementations de l'UE, et qui pourraient avoir une valeur ajoutée significative, même si les membres et le Secrétariat consacrent beaucoup de temps à l'élaboration d'avis relatifs aux initiatives et aux consultations de la Commission. M. Robert a fourni des exemples de sujets potentiels, tels que les espèces insuffisamment valorisées à l'exportation, ou la baisse significative des ventes ressentie dans la deuxième quinzaine de janvier sur le marché français. L'identification de ces situations pourrait être bénéfique pour tous les participants.

Pim Visser (VisNed) a demandé des précisions sur la question suivante : lors de l'élaboration des avis, le MAC doit-il se concentrer sur les aspects techniques ou politiques ? Pour ce qui est d'un modèle, M. Visser a déclaré qu'il serait bénéfique que la Commission soit obligée de préciser les raisons de son accord ou de son désaccord avec les recommandations. Par ailleurs, la mise à disposition d'un modèle résumant l'avis pourrait avoir pour conséquence que la Commission se concentre sur ce résumé et ignore les points importants contenus dans l'avis.

Le Président a déclaré que le rapport faisait état de résultats positifs sur la performance et le fonctionnement du MAC. Le Président a partagé certaines des préoccupations mentionnées par M. Ojeda. Le MAC est tenu de respecter les exigences légales prévues par la Politique Commune de la Pêche. Dans le passé, la Commission a rappelé au MAC quels étaient les destinataires appropriés de ses avis. Compte tenu de la dépendance au rôle du Secrétaire général, le Président a suggéré d'élaborer un plan d'urgence en cas d'indisponibilité imprévue. Par conséquent, lors de la prochaine réunion, un "plan de remplacement" devrait être abordé. Le Président a ajouté que, selon lui, le MAC développe progressivement une approche "SMART".

En ce qui concerne les initiatives propres, le MAC en a développé quelques-unes mais en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19, il s'est concentré sur les initiatives législatives. Néanmoins, une initiative portant sur les instruments de politique commerciale a été lancée. À titre d'exemple, le MAC a organisé un atelier consacré aux matières plastiques dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer. Dans certains cas, comme pour l'atelier sur les revendications volontaires en matière de durabilité, la Commission a émis des réserves sur les initiatives, car elles ne faisaient pas partie de ses sujets d'activité habituels.



Benoît Guerin (BG Sea Consulting) a souligné la pertinence d'une approche stratégique du MAC, par exemple à travers le développement d'un programme de travail pluriannuel, car plusieurs sujets sont maintenus d'une année de travail à la suivante. Concernant l'intervention de M. Ojeda, M. Guerin a convenu que la mission première des Conseils Consultatifs est de fournir des avis et que la seconde mission est de partager les connaissances et d'agir comme un "groupe de réflexion" ("think tank" en anglais). En tenant compte de la participation de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, le MAC doit prendre en considération le fonctionnement du marché, comme l'a illustré M. Robert. En ce qui concerne la question de M. Visser, M. Guerin a répondu que le MAC devrait se concentrer davantage sur les aspects techniques, étant donné qu'il existe une expertise importante parmi les membres.

M. Guerin a souligné que le MAC fonctionne de manière très satisfaisante. Plusieurs participants ont souligné que, ces dernières années, le MAC s'est considérablement amélioré. Les recommandations du rapport tiennent également compte de l'avis de la Commission. Il pourrait donc être utile pour le MAC d'en discuter davantage avec les représentants de la Commission. L'élaboration d'un modèle ne devrait pas "affaiblir" les opinions, mais pourrait être un moyen d'obliger la Commission à préciser pourquoi certaines recommandations sont acceptées ou non. Dans certaines réponses, la Commission évite de répondre directement à la recommandation, se concentrant plutôt sur les aspects procéduraux des initiatives.

Le Président a remercié M. Guerin pour ce rapport utile et détaillé, ajoutant que plusieurs de ses recommandations seraient probablement mises en œuvre. Une perspective stratégique pluriannuelle serait particulièrement pertinente pour le MAC, tout en maintenant la coopération avec la Commission. Par ailleurs, il est important de conserver une certaine flexibilité, comme cela a été le cas lors de la pandémie de COVID-19 et de l'invasion russe en Ukraine.

Le Président a suggéré que, lors de la prochaine réunion, le Comité Exécutif discute d'un plan d'urgence en cas d'indisponibilité du Secrétaire Général. En ce qui concerne l'approche stratégique pluriannuelle, le Président a suggéré que chaque Groupe de Travail puisse discuter des sujets qui lui sont pertinents.

Pim Visser (VisNed) a souligné que, sur la base de la recommandation du rapport, le Comité Exécutif doit décider des actions à entreprendre. M. Visser a suggéré au Secrétariat de préparer un court document présentant les principales conclusions et recommandations du rapport ainsi que les commentaires des membres. Lors de la prochaine réunion, les membres pourraient ainsi se concerter et fournir des suggestions supplémentaires.

Le Président a approuvé la suggestion de M. Visser.

Coordination Inter-Conseils Consultatifs

- **Compte-rendu de Pedro Reis Santos, Secrétaire Général, au sujet des prochaines réunions :**
 - **Inter-Secrétariats (25 février 2022)**



Le Secrétaire Général a indiqué que, le 25 février 2022, le Responsable Financier et lui-même ont participé à une réunion Inter-Secrétariats organisée par la DG MARE. L'objectif de cette réunion était de discuter des questions administratives et financières. Les discussions ont notamment porté sur la planification des réunions, l'approche forfaitaire et le nouvel Acte Délégué sur le fonctionnement des Conseils Consultatifs. Dans le cadre de la procédure financière actuelle, chaque Conseil Consultatif soumet chaque année une demande de soutien financier de la part de la Commission européenne. Le montant est le même pour tous les Conseils Consultatifs. À la fin de l'année opérationnelle, les Conseils Consultatifs adoptent un rapport final, qui rend compte de la mise en œuvre du programme de travail et de la bonne utilisation du budget. La Commission peut refuser de couvrir certaines dépenses jugées non remboursables.

Dans le cadre de l'approche forfaitaire, chaque Conseil Consultatif préparera une estimation de son budget annuel. Les Conseils Consultatifs devront faire un rapport sur la mise en œuvre des résultats attendus dans le cadre du programme de travail. Si la moitié des résultats attendus ont été atteints, la Commission apportera un soutien financier, mais les dépenses ne seront pas contrôlées. Les Conseils Consultatifs pourront également conserver l'argent non dépensé. La DG MARE tiendra compte des dépenses historiques de chaque Conseil Consultatif, ce qui se traduira par des montants différents de soutien financier pour chaque Conseil Consultatif.

Lors de la réunion du 25 février, la DG MARE a fait savoir que le Directeur général Vitcheva envisageait l'approbation de l'approche forfaitaire. La DG MARE envisageait d'adopter une approche pluriannuelle pour déterminer le montant approprié par Conseil Consultatif, mais a décidé de maintenir une approche annuelle. La DG MARE a fortement encouragé les Conseils Consultatifs à démontrer, lors de l'élaboration de leurs propositions budgétaires, une réduction de 20% des frais de voyage et de réunion. Conformément aux objectifs du Pacte Vert européen, les réunions hybrides ont également été encouragées. Des réunions seront organisées avec chaque Conseil Consultatif pour discuter de leurs dépenses. Une fois le montant convenu, les Conseils Consultatifs peuvent modifier leurs budgets, y compris pour déplacer des dépenses entre les lignes budgétaires.

Le 16 février 2022, le règlement délégué (UE) 2022/204 de la Commission modifiant le règlement délégué établissant les modalités de fonctionnement des Conseils Consultatifs a été adopté. Le règlement délégué est entré en vigueur.

Christine Absil (Good Fish) a souhaité savoir, à propos des recommandations de la DG MARE aux Conseils Consultatifs d'organiser des réunions hybrides, si le Secrétariat avait échangé avec d'autres Secrétariats au sujet de la planification des réunions. Mme Absil a suggéré que le Comité Exécutif discute de la méthode à privilégier pour organiser les réunions (c'est-à-dire, en personne, en ligne, hybride). En effet, la participation aux réunions est généralement motivée par la volonté de créer des réseaux. Les coûts engendrés doivent également être pris en compte.

Le Président a reconnu la pertinence de l'intervention de Mme Absil. Lors de l'organisation de réunions hybrides, il y a un risque qu'un nombre très réduit de membres participent en personne. L'interaction en personne entre les membres est en effet fondamentale. Le Président a proposé de prévoir, dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, de discuter de l'organisation future des réunions. Dans d'autres Conseils Consultatifs, il a été question de maintenir plusieurs réunions



entièrement en personne, tout en tenant compte d'une éventuelle participation en ligne de la Commission et d'autres experts externes.

- **Comité Exécutif et Groupes de Travail du CCRUP (15-16 mars 2022)**

Le Secrétaire Général a indiqué que, suite à l'accord du Groupe de Travail 2 de coopérer sur les questions relatives à la pêche INN, il a assisté, les 15 et 16 mars 2022, aux réunions du Groupe de Travail et du Comité Exécutif du CCRUP. Le CCRUP réitère sa volonté d'entreprendre des travaux conjoints sur le thème de la pêche INN. Lorsque les membres du CCRUP commenceront à rédiger un texte sur le sujet, les membres du MAC pourront l'examiner conjointement et éventuellement le faire adopter.

- **Groupes de Travail du CC pour la Pêche Lointaine (22-24 mars 2022)**

Le Secrétaire Général a indiqué que, le 23 mars 2022, il a assisté à une réunion du Groupe de Travail 5 ("Questions Horizontales") du CC pour la Pêche Lointaine. Le Secrétaire général a mis en évidence plusieurs des sujets abordés, qui intéressent également le MAC, tels que les dernières informations de la DG MARE sur le système de cartons INN, la dimension sociale de la Politique Commune de la Pêche et les problèmes de travail liés aux importations et au commerce, la due diligence dans la chaîne de valeur, la crise russo-ukrainienne et la coopération avec la FAO. Le CC pour la Pêche Lointaine a travaillé avec la FAO pour identifier des initiatives de coopération potentielle en 2022 ainsi que pour préparer la 35ème réunion du Comité des Pêches (COFI), qui aura lieu du 5 au 9 septembre 2022.

Pierre Commère (AIPCE) a souligné qu'il y avait un recoupement important entre les sujets du Groupe de Travail 5 du CC pour la Pêche Lointaine et les domaines d'activité du MAC, notamment ceux du Groupe de Travail 2. M. Commère a souhaité savoir si cette question avait été abordée lors des réunions des Inter-Conseils Consultatifs. Le risque est qu'un Conseil Consultatif adopte un avis qui n'est pas conforme à l'avis de l'autre Conseil Consultatif. Dans le cas de son organisation, il y a plus de temps consacré au travail du MAC. Il est important de tenir compte de ce recoupement. À titre d'exemple, la DG MARE a fait le point sur le système de cartons INN lors des dernières réunions du Groupe de Travail 2 et du Groupe de Travail 5 du CC pour la pêche lointaine. Dans le cas de la crise entre la Russie et l'Ukraine, le CC pour la pêche lointaine pourrait se pencher sur des questions spécifiques à la flotte de pêche à longue distance de l'UE, mais il faut faire attention aux recoupements.

Le Président a reconnu l'importance de ce point. Les Conseils Consultatifs devraient s'efforcer d'éviter d'adopter des avis contradictoires. Les Conseils Consultatifs devraient également respecter leurs domaines de compétence. Le Président a suggéré qu'une réunion des équipes de gestion du MAC et du CC pour la Pêche Lointaine soit organisée afin de résoudre ce problème. Selon la Politique Commune de la Pêche, les questions relatives au marché relèvent de la compétence du MAC. En même temps, lorsqu'il y a des sujets d'intérêt commun, les Conseils Consultatifs sont censés travailler ensemble.



Le Secrétaire Général a expliqué que les Secrétariats maintiennent des dialogues formels et informels entre eux, afin de faire le point sur les travaux en cours. Dans un dossier commun, les Secrétariats partagent leurs programmes de travail et présentent un résumé de leurs thèmes de travail. Le Secrétaire Général a rappelé qu'il assiste habituellement, en tant qu'observateur, aux réunions du CC pour la Pêche Lointaine et du CCA. Les Secrétariats du CC pour la Pêche Lointaine et du CCA assistent habituellement aux réunions du MAC. Néanmoins, il appartient aux membres de chaque Conseil Consultatif de déterminer les thèmes de travail. Il est donc important, lors de la définition des programmes de travail, que les associations participant à plusieurs Conseils Consultatifs soulèvent la question des compétences et des recoupements, y compris pour d'éventuels travaux communs.

Bruno Guillaumie (EMPA) a fait remarquer que la structure du MAC tend à favoriser la participation des associations au niveau européen. Par conséquent, il est logique que les Conseils Consultatifs régionaux ou thématiques puissent développer des avis différents sur le même sujet. L'approche des Conseils Consultatifs devrait être ascendante. En ce qui concerne le Forum Inter-CC sur le Brexit, M. Guillaumie a attiré l'attention sur l'importance du Brexit pour le commerce des moules, ajoutant qu'il pourrait être pertinent pour le CCA d'y participer.

Le Président a déclaré qu'une éventuelle participation du CCA au Forum Inter-CC sur le Brexit ne devrait pas poser de problème. Le Président a suggéré de procéder à l'organisation d'une réunion entre les équipes de gestion du MAC et du CC pour la Pêche Lointaine.

- **Mise à jour de la lettre conjointe sur le poids des contributions dans les consultations publiques**

Le Secrétaire Général a rappelé que le 4 mars 2022, le MAC, le CCRUP, le CC pour la Pêche Lointaine, le MEDAC, le CCA, le CC pour la Mer du Nord, le CC EOS, le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) et le CCSUD ont envoyé une lettre conjointe au Directeur Général Vitcheva concernant le poids des contributions dans les consultations publiques. La participation du MAC a été préalablement approuvée par le Comité Exécutif. La Commission a fourni une lettre de réponse le 16 mars 2022. Dans cette réponse, la DG MARE a confirmé que le format et le calendrier sont flexibles. Les contributions des Conseils Consultatifs ont un poids supplémentaire, surtout lorsqu'il y a un consensus. La DG MARE reste disponible pour maintenir des dialogues bilatéraux. La DG MARE s'efforcera de rendre les recommandations des Conseils Consultatifs plus visibles, par exemple dans les documents de travail des services.

- **Mise à jour de la lettre conjointe sur l'engagement des parties prenantes au sein du Comité Spécialisé de la Pêche**

Le Secrétaire Général a rappelé que le 10 février 2022, une réunion entre le MAC, le CC pour la Pêche Lointaine, le CC pour la Mer du Nord, le CC EOS, et le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) a eu lieu afin de discuter de l'impact du Brexit. Les participants ont convenu qu'une lettre devait être préparée concernant l'engagement des parties prenantes au sein du Comité Spécialisé de la Pêche. La lettre a été diffusée, du 21 au 28 mars 2022, au Comité Exécutif pour approbation. Aucun commentaire n'a été reçu. Par conséquent, le secrétariat du PELAC sera informé de l'accord du MAC sur cette lettre. Afin de formaliser les échanges entre les cinq Conseils Consultatifs, un projet de Termes de Référence



a été préparé. Le Secrétaire Général a invité le Comité Exécutif à fournir des commentaires sur le projet et à approuver les Termes de Référence. L'objectif est de mettre en place un forum, le "Forum Inter-CC sur le Brexit", auquel plusieurs représentants de chaque Conseil Consultatif participeront et pourront échanger des informations sur la manière dont le Brexit est abordé dans leur Conseil Consultatif respectif. Toute action suggérée devra néanmoins respecter les Règles de procédure applicables, y compris en ce qui concerne l'approbation par les Comités Exécutifs.

Le Comité Exécutif a approuvé les Termes de Référence du Forum Inter-CC sur le Brexit.

- **Préparation de la position pour la réunion Inter-Conseils Consultatifs (31 mars 2022)**

Le Secrétaire Général a indiqué que la réunion Inter-Conseils Consultatifs prévue le 31 mars 2022 avait été reportée au 29 avril 2022. Les points prévus à l'ordre du jour ne sont pas encore connus.

Programme de Travail de l'Année 6 (2021-2022)

- **Mise à jour des priorités et des résultats par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général**

Le Secrétaire Général a fait le point sur les priorités et les résultats du Programme de Travail de l'Année 6 (2021-2022) :

- Règlement de contrôle de la pêche et système informatique "CATCH" : Les développements sur le plan politique sont toujours en attente ;
- Priorités de financement du FEAMPA : Des échanges de points de vue avec les États membres sont en cours ;
- Stratégie "De la ferme à la table" : Travaux entrepris sur plusieurs initiatives (cadre pour un système alimentaire durable, révision de la législation de l'UE sur le bien-être animal, cadre de gouvernance d'entreprise, révision du règlement sur les informations aux consommateurs concernant les denrées alimentaires, programme scolaire de l'UE, objectifs de l'UE pour la diminution du gaspillage alimentaire) ;
- Accords commerciaux et politique commerciale : Des échanges de points de vue avec la Commission ont eu lieu, un avis sur l'accord de libre-échange UE-Ukraine a été adopté le 18 octobre 2021, et un projet d'avis sur les données commerciales est en cours d'élaboration ;
- Cadre des normes de commercialisation : un avis sur l'intégration des aspects de durabilité a été adopté le 15 octobre 2021 ;
- Pêche illicite, non déclarée et non réglementée et gouvernance mondiale : un échange de points de vue avec la Commission sur le système de cartons a eu lieu lors de la réunion du Groupe de Travail 2 qui s'est tenue en mars 2022 ;



- Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) : Un échange de points de vue avec la Commission a eu lieu lors de la réunion du Groupe de Travail 1 qui s'est tenue en mars 2022 ;
- Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) : Un échange de points de vue avec la Commission a eu lieu lors de la réunion du Groupe de Travail 2 au mois de janvier 2022, et la publication de l'évaluation et du document de travail des services est toujours en attente ;
- Informations aux consommateurs concernant les denrées alimentaires : Un projet d'avis concernant la consultation publique de la Commission était en cours d'élaboration au sein du Groupe de Travail 3 ;
- Technologies de transmission des données dans la chaîne d'approvisionnement : Un webinaire a été organisé le 2 décembre 2021 avec le CC EOS et le CC Mer du Nord, et un rapport de webinaire a été publié le 18 janvier 2022 ;
- Obligation de Débarquement : Projet d'avis en cours d'élaboration au sein du Groupe de Travail 1 ;
- Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) : Le rapport économique annuel de la flotte de pêche a été présenté lors de la réunion du Groupe de Travail 1 au mois de janvier 2022, et le groupe de travail travaille actuellement à la rédaction d'une prise de position pour la participation à la réunion du CSTEP du mois de juin 2022 en tant qu'observateurs actifs ;
- Règles sanitaires et d'hygiène : La rédaction d'un avis sur les niveaux de sulfites chez les crustacés est en cours dans le Groupe de Travail 3 ;
- Justification des revendications écologiques : Le Groupe de Discussion sur les RCEEP dans le cas des produits de la mer a été constitué et le Groupe de Travail 3 prépare actuellement des avis sur le sujet ;
- Donner au consommateur les moyens de la transition écologique : La dernière mise à jour sur le sujet a eu lieu lors de la réunion du Groupe de Travail 3 qui s'est tenue en septembre 2021 ;
- Autres travaux : Des avis sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche et sur le fonctionnement de l'Organisation Commune des Marchés ont été adoptés.

Le Président a remercié le Secrétaire général pour cette mise à jour complète, soulignant la pertinence de mises à jour continues sur la mise en œuvre du Programme de Travail.

- **Mise à jour des comptes par Panos Manias, Responsable financier**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.



Le responsable financier a fait le point sur l'exécution financière de l'année 6 (2021-2022). Les groupes A (personnel) et D (frais de fonctionnement), les groupes de coûts fixes, évoluaient conformément au budget et aucun écart significatif n'était prévu. L'utilisation du groupe B (participation aux réunions) était très réduite, puisque les réunions de mars 2022 étaient les premières de l'année opérationnelle à ne pas être entièrement à distance. Compte tenu du nombre de membres qui évitent de voyager, le montant budgétisé ne devrait pas être entièrement atteint. Les dépenses réalisées dans le groupe C (information et préparation des réunions) correspondent à l'organisation des réunions de mars 2022. Les coûts finaux risquent d'être plus élevés que le budget initial, car l'organisation de réunions hybrides nécessite le recrutement de partenaires audiovisuels. Néanmoins, l'augmentation des dépenses du groupe C devrait être compensée par la sous-utilisation du groupe B. Les dépenses du groupe E (interprétation et traduction) sont conformes au budget. Quant au groupe F (autres contrats), le montant du budget a presque été atteint, puisque le Comité Exécutif a accepté de procéder à une mise à jour du site Internet. L'augmentation des coûts du groupe F sera couverte par la sous-utilisation du groupe B et par quelques recettes supplémentaires imprévues.

En ce qui concerne les recettes provenant des membres et des États membres, le responsable financier a expliqué que le niveau de ces recettes est similaire à celui des deux années opérationnelles précédentes, mais qu'il manque encore des recettes provenant de quelques membres. 51 membres ont payé leur cotisation, mais les autres devraient procéder au paiement avant la fin de l'année opérationnelle. En ce qui concerne les États membres, l'Irlande a fourni une contribution plus élevée que celle prévue au budget, afin de compenser le manque de contributions au cours des années opérationnelles précédentes.

Questions diverses

Aucune.



Résumé des points d'action

- FAO :
 - Le Secrétariat contactera la FAO à propos de la participation à la réunion de septembre 2022, afin de procéder à un échange de points de vue annuel concernant les réunions du COFI.
- Stratégie "De la ferme à la table" :
 - Le Secrétariat préparera un document résumant les avis relatifs aux initiatives de la stratégie "De la ferme à la table", afin de préparer l'échange de points de vue avec le député Karleskind.
 - Par la suite, le Secrétariat contactera le MPE Canfin au sujet d'un éventuel échange de points de vue sur les sujets liés à ENVI.
- Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) :
 - Participation en tant qu'observateurs actifs aux réunions sur le rapport économique du secteur de l'aquaculture de l'UE à solliciter.
- Examen des performances :
 - Le Secrétariat préparera un document résumant les conclusions et les recommandations du rapport, afin de préparer une discussion sur les actions potentielles lors de la prochaine réunion.
 - Dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, un point sur le plan d'urgence en cas d'indisponibilité du Secrétaire Général sera programmé.
- Coopération Inter-Conseils Consultatifs :
 - L'équipe de gestion demandera une réunion avec l'équipe de gestion du CC pour la Pêche Lointaine, afin de discuter des compétences et de la coopération sur des sujets d'intérêt commun.
- Organisation des réunions :
 - Dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, un point sur la méthode préférée d'organisation des réunions (c'est-à-dire en personne, en ligne, hybride) sera inclus.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alexandra Philippe	Market Advisory Council	Secrétariat
Alexandre Rodríguez	Long Distance Advisory Council (LDAC)	Observateur
Antonia Leroy	WWF	Membre
Benoît Guerin	BG Sea Consulting	Observateur
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Carla Valeiras Álvarez	EuroCommerce	Membre
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Cécile Fouquet	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observateur
Christine Absil	Good Fish	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Daniel Weber	European Fishmeal	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPF)	Membre
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Jérôme Dorgelo	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Joash Matthew	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Louis Lambrechts	WWF	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Noémie Jegou	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Panos Manias	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat



Représentant	Organisation	Rôle
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Chaise
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre

